Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260930-2026094-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 septembre 2026

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (30) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M AYEL, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (3) : Mme ROBIN, M MARSAULT, Mme MAUFRAIS, conseillers délégués.
PROCURATIONS DE VOTE (3) Mme ROBIN a donné procuration à Mme SAINT-HONORE.
M MARSAULT a donné procuration à M HATTE
Mme MAUFRAIS a donné procuration à M COLLET.

M HATTE a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2026.094 Budget principal 2026 – Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) suite à la décision modificative n°1 - Modifications

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R.1612-51 ;
- **VU** la délibération n°2026.004 en date du 09 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** la délibération n°2026.005 en date du 09 février 2026 procédant à l'actualisation et à la clôture d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suite au vote du budget primitif 2026 ;
- **VU** la délibération n°2026.059 du 20 mai 2026 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** la délibération n°2026.093 en date du 30 septembre 2026 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** la présentation en Commission générale en date du 28 septembre 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Emmanuel Hatte, Adjoint en charge des finances, de la gestion budgétaire, des marchés publics et de l'économie locale ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des ajustements d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP), suite à la décision modificative n°1 du budget principal 2026.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260930-2026094-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte les modifications des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) telles qu'elles sont présentées dans le tableau formalisé dans la présente délibération et faisant suite à l'approbation de la décision modificative n°1 du budget principal 2026.

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 30
Abstentions..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 33
Votes Pour..... 33
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 30 septembre 2026

Sébastien COLLET
Maire

Emmanuel HATTE
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 02/10/26

Publié sur le site de la Ville le : 02/10/26

Par le service affaires générales

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine